

4.3.2 Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale

Sommaire du projet

La CCE parrainera un atelier axé sur l'expérience pratique des propriétaires et gestionnaires de PME dans la mise en place de systèmes de gestion de l'environnement (SGE). Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »), qui relève du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement, coordonnera cette activité de concert avec les membres du Partenariat nord-américain sur la prévention de la pollution, et tireront parti des efforts que déploient actuellement les secteurs public et privé dans ce domaine. Ce projet donne suite à l'opinion du Conseil selon laquelle un partenariat entre le secteur et les gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux et les administrations municipales, constitue le meilleur moyen de favoriser l'adoption de mesures de prévention de la pollution à grande échelle et le recours aux SGE. Il permet également de poursuivre le mandat que le Conseil a confié en 1997 au Groupe de travail, à savoir « [...] se pencher sur les questions suivantes : 1) le lien qui existe entre les SGE du type ISO 14000 (et d'autres systèmes de gestion de l'environnement d'application volontaire) et les programmes gouvernementaux destinés à faire appliquer les lois et réglementations sur l'environnement, à en vérifier l'application et à en promouvoir l'observation; 2) les possibilités d'échanger de l'information et d'adopter des positions communes au sujet du rôle des systèmes de gestion de l'environnement et de leurs effets sur l'observation et la performance environnementale ».

Buts et objectifs

Ce projet a pour but d'évaluer l'utilisation des SGE par le secteur privé comme moyen d'atteindre les buts des politiques publiques visant l'amélioration de la performance environnementale et la conformité aux lois dans les secteurs réglementés et non réglementés.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Soutenir l'évaluation concertée de l'efficacité avec laquelle les SGE renforcent la prévention de la pollution ainsi que la performance environnementale et la conformité aux lois dans leur ensemble, et envisager en outre la réalisation de projets pilotes.
- Exercer un suivi de l'incidence du document d'orientation intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l'environnement*.

Résultats prévus

Dans le cadre de ce projet, on publiera le compte rendu de l'atelier, lequel inclura une analyse des pratiques exemplaires relevées par les participants.

Justification

Le projet donne suite à l'intérêt accru que suscite la mise en place de divers SGE. Les normes ou les programmes privés d'application volontaire, comme les normes de la série ISO 14000 et le programme Gestion responsable, favorisent une telle mise en place. Parallèlement, les gouvernements sont en train de tester le recours aux SGE dans le cadre de mesures d'application et d'observation des lois mises en œuvre volontairement, tels que divers programmes pilotes entrepris aux États-Unis et l'inclusion, dans les ordonnances des tribunaux du Canada portant sur des questions d'application, de prescriptions visant la mise en place de SGE. Toutefois, il faut entreprendre des travaux substantiels pour pouvoir évaluer l'efficacité avec laquelle différents modèles de SGE permettent d'améliorer la conformité aux lois de l'environnement et la performance environnementale. Il faut également partager de l'information et des idées quant au rôle que les SGE pourraient jouer dans le cadre des politiques et programmes gouvernementaux destinés à faire appliquer les prescriptions ou à favoriser une conformité et une performance accrue en matière d'environnement. Le projet vise également à soutenir la réalisation d'études pilotes nationales sur l'utilisation des SGE par le secteur privé ou les établissements gouvernementaux, à évaluer l'utilité relative de ces systèmes à titre de moyens incitatifs à la conformité et à échanger de l'information sur les résultats de ces expériences.

État d'achèvement

La CCE a apporté son appui à une activité concertée visant l'élaboration d'une politique continentale sur les SGE et la conformité aux lois, donnant ainsi suite à la résolution du Conseil n° 97-05, intitulée *Coopération future en matière de systèmes de gestion de l'environnement et d'observation de la législation sur l'environnement*, ainsi qu'au rapport connexe que le Groupe de travail a présenté au Conseil en 1998. Une tribune publique à laquelle ont participé des représentants des secteurs public et privé et de groupes non gouvernementaux s'est tenue à Washington, en 1999; on y a étudié les éléments fondamentaux des SGE susceptibles de favoriser la conformité aux lois et la performance environnementale dans les secteurs réglementés et non réglementés. Le compte rendu de cette réunion a été publié en 2000. Toujours en 2000, les membres du Groupe de travail ont fructueusement collaboré avec ceux du CCPM à l'élaboration du document d'orientation mentionné ci-dessus, et le Conseil a cautionné celui-ci dans sa résolution n° 00-05. En 2002, les trois pays ont établi un rapport à l'intention du Conseil afin de faire le point sur l'application de ce document.

Activités en 2003

Aperçu

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Constitution d'un comité organisateur formé de représentants ou de délégués du Groupe trinational sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord et du Groupe de travail. Ce comité établira le programme d'un atelier, la liste des invités, la liste de l'aide technique disponible dans les trois pays, le cadre permettant de relever les expériences et enseignements découlant de la mise en place de SGE dans les PME et d'en tirer parti.	5 000 \$
Activité 2 : Parrainage d'un atelier sur les SGE dans les PME.	50 000 \$
Activité 3 : Publication et diffusion du compte rendu de l'atelier.	15 000 \$
Ressources nécessaires	70 000 \$

Participation du public

Des groupes commerciaux et industriels, des universités et des groupes non gouvernementaux seront invités à participer à l'atelier.

Partenaires et/ou participants prévus

Le comité organisateur travaillera de concert avec les tables rondes sur la prévention de la pollution, divers organismes gouvernementaux et ministères, des groupes industriels et commerciaux et le public afin d'évaluer l'utilisation des SGE dans le secteur privé en tant que moyen d'atteindre les objectifs des politiques publiques en matière d'amélioration de la performance environnementale et de conformité aux lois dans les secteurs réglementés et non réglementés.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet constitue la suite des travaux entamés en 1997 et il se fonde sur les résultats de projets réalisés ces dernières années.